

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1059**23 novembre 2001****SOMMAIRE**

Continental Participations S.A.H., Luxembourg . . .	50786	Fiba Holding S.A., Luxembourg	50813
Coyote Café Letzebuerg, S.à r.l., Luxembourg. . . .	50791	Financière du Cazeau S.A., Luxembourg.	50812
Coyote Café Letzebuerg, S.à r.l., Luxembourg. . . .	50791	Finassurlux S.A., Clemency.	50813
Dictame Holding S.A., Luxembourg	50795	Finmor Lux S.A., Luxembourg	50814
Dictame Holding S.A., Luxembourg	50795	Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg.	50816
Digiplex S.A., Luxembourg.	50791	Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg.	50820
Digiplex S.A., Luxembourg.	50794	Fitz Roy S.C.I., Luxembourg	50814
Distrikt S.A., Luxembourg.	50795	Fitz-Roy S.C.I., Luxembourg	50815
EAC, Europe Air Charter S.A., Sandweiler.	50801	Fitz-Roy S.C.I., Luxembourg	50815
EAC, Europe Air Charter S.A., Sandweiler.	50802	Foyer International Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie S.A., Luxembourg-Kirchberg .	50822
Easybox S.C.A., Luxembourg	50788	Foyer International Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie S.A., Luxembourg-Kirchberg .	50822
Easybox S.C.A., Luxembourg	50790	Foyer International Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances Vie S.A., Luxembourg-Kirchberg .	50822
EBICA, Employee Benefit International Consulting and Administration S.A., Luxembourg	50797	FTI Holding S.A., Luxembourg.	50826
EBICA, Employee Benefit International Consulting and Administration S.A., Luxembourg	50799	Gazelle S.A., Luxembourg.	50830
Eldfell S.A.H., Luxembourg.	50796	Gisela Jost - Chiserie Aldringen, S.à r.l., Luxem- bourg.	50823
Eldfell S.A.H., Luxembourg.	50796	Gomes, S.à r.l., Hesperange	50799
Eler Holding S.A., Luxembourg	50796	Goofer, S.à r.l., Luxembourg.	50815
Eler Holding S.A., Luxembourg	50796	Hellas A.G., Luxemburg	50832
Emmegi S.A., Luxembourg.	50797	Hypolux Portfolio Management S.A., Luxem- bourg.	50828
Emmegi S.A., Luxembourg.	50797	Hypolux Portfolio Management S.A., Luxemburg	50827
Erasec Finance S.A., Luxembourg	50794	I.B. Lux Informatique S.A., Howald	50813
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	50799	I.D. Group S.A.	50826
Eurath, S.à r.l., Luxembourg.	50800	Icofin Group S.A., Luxembourg	50820
Europortal S.A., Luxembourg.	50804	Illinois Investments S.A., Luxembourg.	50824
Europortal S.A., Luxembourg.	50806	Illinois Investments S.A., Luxembourg.	50826
Europromotech Holding S.A., Luxembourg	50806	IMH S.A., Luxembourg	50828
Eurotarget 2000 S.A., Luxembourg	50807	IMH S.A., Luxembourg	50830
Eurverpack S.A., Luxembourg	50807	Immo Capital S.A., Luxembourg	50831
Exambela S.A., Luxembourg	50807	IT&T, Information Technology & Telecommunica- tions S.A., Bertrange	50802
Excelle, Sicav, Luxembourg	50799	IT&T, Information Technology & Telecommunica- tions S.A., Bertrange	50803
F. Van Lanschot Corporate Services S.A., Mamer .	50800	Lotus Bakeries Réassurances S.A., Luxembourg. .	50787
F. Van Lanschot Management S.A., Mamer	50809	Lotus Bakeries Réassurances S.A., Luxembourg. .	50788
F.L. Holding S.A., Oberanven	50822	13 Productions S.A., Hesperange	50810
F.L. Holding S.A., Oberanven	50822	13 Productions S.A., Hesperange	50811
Fastnet Resources S.A., Luxembourg	50809		
Fastnet Resources S.A., Luxembourg	50810		
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg	50812		
Fiat Finance S.A., Luxembourg	50812		
Fiba Holding S.A., Luxembourg	50812		

CONTINENTAL PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding en liquidation.

Siège social: L1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 47.233.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONTINENTAL PARTICIPATIONS S.A.H., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 47.233, constituée suivant acte reçu le 30 mars 1994, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1994 à la page 13922.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire Joseph Elvinger en date du 29 décembre 2000, comprenant nomination de Patrick van Hees en tant que liquidateur.

Monsieur Patrick Harion a été nommé commissaire à la liquidation aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 12 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 19 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 10.200 (dix mille deux cents) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de LUF 10.200.000,- (dix millions deux cent mille francs luxembourgeois), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport définitif du liquidateur et le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social, L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31447/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A., Société Anonyme,
(anc. CORONA-LOTUS REASSURANCES S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.262.

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORONA-LOTUS REASSURANCES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg section B numéro 53.262, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 février 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Viviane Descles, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie Zanfino, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Savelkous, employé privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexées ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion en euros de la valeur nominale des actions pour la porter de LUF 10.000,- à EUR 248,- se traduisant par une augmentation de capital à concurrence de EUR 532,38 pour le porter de son montant actuel de LUF 50.000.000,- à EUR 1.240.000,-, à libérer en numéraire.

2.- Souscription et libération par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

3.- Changer la dénomination sociale de la société de CORONA-LOTUS REASSURANCES S.A. en LOTUS BAKERIES REASSURANCE S.A.

4.- Modification des articles 1 et 5 des statuts pour refléter les décisions prises.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de francs luxembourgeois en euros au taux de conversion en zone Euro, tel que fixé officiellement le 31 décembre 1999 à EUR 1,- (un euro)=40,3399 francs luxembourgeois.

Cette conversion est à considérer comme effective à la date de ce jour.

Deuxième résolution

En conséquence de la conversion effectuée, l'assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions pour la porter de LUF 10.000,- (dix mille francs luxembourgeois) à EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros), ceci se traduisant par une augmentation de capital à concurrence de EUR 532,38 (cinq cent trente-deux euros et trente-huit cents) pour le porter de son montant actuel de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) à EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par échange entre 5.000 (cinq mille) actions de LUF 10.000,- et 5.000 (cinq mille) actions de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros), tous pouvoirs étant octroyés au conseil d'administration pour procéder à cet échange.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, représentés en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 532,38 (cinq cent trente-deux euros et trente-huit cents) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de CORONA-LOTUS REASSURANCES S.A. en LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier et le cinquième article des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société anonyme luxembourgeoise régie par les présents statuts est dénommée LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 248,- (deux cent quarante-huit euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: V. Descles, M. Zanfino, C. Savelkouls, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31448/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A., Société Anonyme,
(anc. CORONA-LOTUS REASSURANCES S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.262.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(31449/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EASYBOX S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.686.

In the year two thousand and one, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Manager of EASYBOX S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, R.C. Luxembourg, section B number 77.686, incorporated on 14 June 2000 by private agreement in the form of a limited partnership (société en commandite simple) and converted into a partnership limited by shares pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 22 December 2000, not yet published in the Official Gazette, the Mémorial (the «Company»).

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the Manager of the Company on 14 March 2001, a copy of which resolution, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued share capital of the Company is presently set at one million six hundred thirty thousand Euros (EUR 1,630,000.-) divided into fifteen thousand eight hundred seventy (15,870) Class A Shares, three hundred sixty (360) Class B Shares and seventy (70) Class C Shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, all fully paid up.

II.- That pursuant to Article 5 of the Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at one billion Euros (EUR 1,000,000,000.-) and that pursuant to the same Article 5, the Manager of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as reflect the increase of capital.

III.- That the Manager of the Company, in its resolution of 14 March 2001 and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to Article 5 of the Articles of Association, has realised an increase of the issued share capital by an amount of one million three hundred twenty thousand Euros (EUR 1,320,000.-) in order to raise the issued share

capital to the amount of two million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 2,950,000.-) by the creation and issue of thirteen thousand two hundred (13,200) new Class A Shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That the Manager of the Company, in its resolution of 14 March 2001, has cancelled the preferential subscription rights of the shareholders and has accepted the subscription of the total thirteen thousand two hundred (13,200) new Class A Shares, by the following:

Subscriber	Amount subscribed and paid-in (EUR)	Number of shares
ORION MASTER LUXEMBOURG, S.à r.l., 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.	660,000	6,600
EASYBOX (BAHAMAS) LIMITED, Shirlaw House, Shirley Street 55-19084 Nassau, Bahamas	660,000	6,600
Total:	1,320,000	13,200

V.- That these thirteen thousand two hundred (13,200) new Class A Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers, each of them subscribing the number of shares prementioned and full paid up by contributions in cash to the Company, so that the amount of one million three hundred twenty thousand Euros (EUR 1,320,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase is at the free disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital (First paragraph).** The subscribed capital of the Partnership is set at two million nine hundred fifty thousand Euros (EUR 2,950,000.-) divided into twenty-nine thousand seventy (29,070) Class A Shares and three hundred sixty (360) Class B Shares which shall be held by the limited partners and seventy (70) Class C Shares which shall be held by the unlimited partners with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.»

Valuation

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforementioned capital increase and share premium is valued at fifty three million two hundred and forty eight thousand six hundred and sixty-eight Luxembourg Francs (LUF 53,248,668.-).

Expenses

The expenses, incumbent of the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six hundred and thirty thousand Luxembourg Francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant de EASYBOX S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur; R.C. Luxembourg, section B, numéro 77.686, constituée suivant acte sous seing privé dans la forme d'une société en commandite simple et qui a été converti dans une société en commandite par actions suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 22 décembre 2000, non encore publié au journal officiel, le Mémorial (la «Société»).

en vertu d'une procuration lui conférée par résolution du Gérant de la Société en date du 14 mars 2001, une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million six cent trente mille Euros (EUR 1.630.000,-) divisé en quinze mille huit cent soixante-dix (15.870) actions de Classe A, trois cent soixante (360) actions de Classe B et soixante-dix (70) actions de Classe C avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-) et qu'en vertu du même article 5, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations

de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Gérant de la Société, par une décision du 14 mars 2001, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million trois cent vingt mille Euros (EUR 1.320.000,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 2.950.000,-) par la création et l'émission de treize mille deux cent (13.200) nouvelles actions de Class A, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant de la Société, par sa décision du 14 mars 2001, a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires et a accepté la souscription de la totalité des treize mille deux cent (13.200) nouvelles actions de Classe A, comme suit:

Souscripteur	Montant souscrit et entièrement libéré (EUR)	Nombre d'actions
ORION MASTER LUXEMBOURG 6, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg	660.000	6.600
EASYBOX (BAHAMAS) LIMITED, Shirlaw House, Shirley Street 55-19084 Nassau, Bahamas	660.000	6.600
Total:	1.320.000	13.200

V.- Que les treize mille deux cent (13.200) nouvelles actions de Classe A ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, chacun à concurrence du nombre susindiqué, et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société, de sorte que la somme de un million trois cent vingt mille Euros (EUR 1.320.000,-), représentant le montant de la susdite augmentation du capital social, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent cinquante mille Euros (EUR 2.950.000,-) divisé en vingt-neuf mille soixante-dix (29.070) actions de Classe A et trois cent soixante actions de Classe B qui seront détenues par les associés-commanditaires et soixante-dix (70) actions de Classe C qui seront détenues par les associés-commandités avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à cinquante trois millions deux cent quarante-trois mille six cent soixante-huit francs luxembourgeois (LUF 53.248.668,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent trente mille francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2001, vol. 859, fol. 8, case 2. – Reçu 532.487 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31469/239/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EASYBOX S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 77.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31470/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

COYOTE CAFE LETZEBUERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.118.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2000 à 10.00 heures

Les associés:

- 1) Monsieur Paul Meyer, commerçant, demeurant au 12, rue de Weiler, L-3328 Crauthem
- 2) Madame Nicole Meyer, épouse Paul Meyer, employée, 12, rue de Weiler, L-3328 Crauthem

de la société à responsabilité limitée COYOTE CAFE LETZEBUERG, représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée à l'unanimité des voix, ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Monsieur Julien Didier, demeurant 8, rue Langevin, F-54880 Thil, comme Cuisinier de la S.à.r.l. COYOTE CAFE LETZEBUERG pour une durée indéterminée.

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 26 juillet 2000.

P. Meyer / J. Didier / N. Meyer épouse Paul Meyer

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2000, vol. 317, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31451/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

COYOTE CAFE LETZEBUERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.118.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000 à 15.00 heures

Les associés:

- 1) Monsieur Paul Meyer, commerçant, demeurant au 12, rue de Weiler, L-3328 Crauthem
- 2) Madame Nicole Meyer, épouse Paul Meyer, employée, 12, rue de Weiler, L-3328 Crauthem

de la société à responsabilité limitée COYOTE CAFE LETZEBUERG, représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée à l'unanimité des voix, ils ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide que la société à responsabilité limitée COYOTE CAFE LETZEBUERG est valablement engagée en toutes circonstances par une seule signature du Gérant Technique, Monsieur Julien Didier, demeurant 8, rue Langevin, F-54880 Thil, jusqu'à concurrence de LUF 50.000,- (cinquante mille francs luxembourgeois), pour un montant supérieur à LUF 50.000,- doivent porter la signature conjointe des deux gérants:

- 1) Monsieur Paul Meyer, Gérant Technique et Gérant Administratif
- 2) Monsieur Julien Didier, Gérant Technique

Fait en trois exemplaires à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

P. Meyer / J. Didier / N. Meyer épouse Paul Meyer

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2000, vol. 318, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31452/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

DIGIPLEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.710.

In the year two thousand one, on the twelfth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Stéphane Hadet, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of DIGIPLEX S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,

by virtue of a decision taken on January 29, 2001 by the board of directors of the said company, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme DIGIPLEX S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated with the denomination HUBCO S.A. by a deed passed before notary Gérard Lecuit, on November 19th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 58 of January 18, 2000, the articles of Association have been amended several times pursuant to deeds of the same notary and for the last time on October 16, 2000, not yet published, and has now a subscribed capital of one hundred and sixty-five million seven hundred and thirty-six thousand eight hundred and forty-two United States Dollars 165,736,842.- USD), represented by eighty-two million eight hundred and sixty-

eight thousand four hundred and twenty-one (82,868,421) common shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each (each such share, a «common share»).

2) The article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized share capital is fixed at four hundred fifty million United States Dollars (USD 450,000,000.-) to be divided into hundred million (100,000,000) Common Shares and hundred twenty-five million (125,000,000) non-voting shares with a par value of two United States Dollars (USD 2.-) each (each share, «Non-Voting Share»).

To the extent required by Luxembourg law, Non-Voting Shares shall grant to their holders the right to receive preferential and cumulative dividends at a rate equal to 0.1% of their par value and a preferential right to the reimbursement of the subscription price upon to the liquidation of the corporation. Subject to the above, Non-Voting Shares and Common Shares will be treated *pari passu* with regard to payment of dividends and liquidation profits. Non-Voting Shares may be converted to Common Shares in accordance with applicable laws and any agreement relating to the governance of the corporation that may be existing now or in the future between the shareholders of the corporation, hereafter, a «Shareholders Agreement».

The Common Shares and the Non-Voting Shares are together referred to as the «Shares».

Any authorized but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the resolution of the shareholders meeting of January 19th, 2000 in the Mémorial.

The authorized share capital and subscribed share capital may be increased or reduced in compliance with applicable legal and contractual requirements.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further Shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscription for such Shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Company Act of August 10, 1915 as amended (the «Company Act»).

Save for what is stated below, the holders of Common Shares shall have pre-emption rights with respect to future issues of Common Shares and the holders of Non-Voting Shares will have pre-emption rights with respect to future issues of Non-Voting Shares. The holders of any class of Shares shall have no pre-emption rights with respect to another class of Shares. The Board of Directors is specifically authorized to make such future issues of Shares without reserving for the then existing shareholders a preferential or pre-emption right to subscribe for the Shares to be issued.

Within the limits of the authorized capital set forth above, the Board of Directors is also authorized to issue warrants, options or other rights to purchase Shares of the corporation without reserving to the existing shareholders a right to acquire such warrants, options or other rights or to subscribe to Shares upon the exercise of the warrants, options or other rights. The Board of Directors is authorized to determine the conditions under which the warrants, option or other rights, including without limitation the subscription price to be paid for the Shares as well as the price to be paid in consideration of the warrants, options or other rights, if any. The Board of Directors may subject the exercise of the warrants, options or other rights to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions, if any, as to the disposal of the Shares issued upon the exercise of the warrants, options or other rights.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of the article 5 of the articles of incorporation, the board of directors of the said company, resolved by a decision taken on January 29, 2001, to increase the corporate capital of the company by an amount of twenty-four million five hundred thousand United States Dollars (24,500,000.- USD) in order to raise it from its present amount of one hundred and sixty-five million seven hundred thirty-six thousand eight hundred and forty-two United States Dollars (165,736,842.- USD) to one hundred and ninety million two hundred thirty-six thousand eight hundred and forty-two United States Dollars (190,236,842.- USD) by the issuance of twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000) new common shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

Thereupon, Mr Stéphane Hadet, prenamed, declares that the board of directors, represented as stated hereabove, has accepted the subscription of a total of twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000) new common shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each, as follows:

- CARLYLE HUBCO INTERNATIONAL PARTNERS L.P., six million one hundred and twenty-five thousand (6,125,000) shares;
- PROVIDENCE EQUITY DIGIPLEX (CAYMAN) L.P., three million nine hundred sixty-three thousand two hundred and thirty-five (3,963,235) shares;
- CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., two million one hundred sixty-one thousand seven hundred and sixty-five (2,161,765) shares.

Each of the twelve million two hundred and fifty thousand (12,250,000) new common shares has been paid-up by cash payments made on behalf of the here above mentioned subscribers.

The result is that as of now the company has at its disposal the aggregate amount of twenty-four million and five hundred thousand United States Dollars (24,500,000.- USD) as was certified to the notary executing this deed who expressly bears witness hereto.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation will from now on have the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and ninety million two hundred and thirty-six thousand eight hundred and forty-two United States Dollars (190,236,842.- USD), represented by ninety-five million one hundred and eighteen thousand four hundred and twenty-one (95,118,421) common shares with a par value of two United States Dollars (2.- USD) each (each such share, a «common share».)»

Costs

For the purpose of the registration, the sum of twenty-four million five hundred thousand United States Dollars (24,500,000.- USD) is valued at 27,374,301,676.- EUR=1,104,276,592.- LUF.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately eleven million two hundred and seventy-five thousand Luxembourg Francs (11,275,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English at the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le douze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme DIGIPLEX S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration, en date du 29 janvier 2001, une copie de cette décision restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme DIGIPLEX S.A. avec siège social à Luxembourg a été constituée sous la dénomination HUBCO S.A. suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 58 du 18 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises suivant actes reçus par le même notaire et pour la dernière fois en date du 16 octobre 2000, non encore publié, et

a actuellement un capital souscrit de cent soixante-cinq millions sept cent trente-six mille huit cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (165.736.842,- USD), représenté par quatre-vingt-deux millions huit cent soixante-huit mille quatre cent vingt et un (82.868.421) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune (chacune, une «action ordinaire»).

2) L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé est fixé à quatre cent cinquante millions de dollars américains (USD 450.000.000), divisé en cent millions (100.000.000) d'Actions Ordinaires et en cent vingt-cinq millions (125.000.000) d'actions sans droit de vote d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune (chacune, une «Action sans Droit de Vote»).

Dans la mesure où le droit luxembourgeois l'exige, les Actions sans Droit de Vote donnent à leurs détenteurs le droit de percevoir des dividendes privilégiés et récupérables à un taux égal à 0,1% de leur valeur nominale. Au vu de ce qui précède, les Actions sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires seront traitées sur un pied d'égalité en ce qui concerne le paiement de dividendes et les profits de liquidation.

Les Actions sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont ci-après dénommées les «Actions».

Toutes Actions autorisées mais non encore libérées tomberont en désuétude cinq (5) ans après publication de la résolution des actionnaires du 19 juin 2000 au Mémorial.

Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits dans les conditions légales requises.

Le Conseil d'Administration est par la présente autorisé à émettre des Actions supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, de façon à porter le capital total de la société jusqu'à hauteur du montant total du capital autorisé, en tout ou partie, de temps à autre et selon sa discrétion, et à accepter une souscription pour de telles Actions endéans d'une période déterminée par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales («la Loi»).

A l'exclusion de ce qui est stipulé ci-dessous, les détenteurs d'Actions Ordinaires disposeront d'un droit de préemption portant sur les futures émissions d'Actions Ordinaires et les détenteurs d'Actions sans Droit de Vote disposeront d'un droit de préemption sur les futures émissions d'Actions sans Droit de Vote. Les détenteurs de l'un des catégories d'Actions ne disposeront d'aucun droit de préemption sur l'autre catégorie.

Le Conseil d'Administration est spécifiquement autorisé à effectuer de futures émissions d'Actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel ou un droit de préemption pour souscrire les Actions à émettre.

Dans les limites du capital autorisé fixées ci-dessus, le Conseil d'administration est également autorisé à émettre warrants, options ou autres droits d'acquérir des Actions de la société sans réserver aux actionnaires existants le droit d'acquérir ces garanties, options ou autres droits ou de souscrire les Actions sur exercice de ces warrants, options ou autres droits.

Le Conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions auxquelles les warrants, options ou autres droits, y compris, sans limitation, le prix de souscription devant être payé pour les Actions ainsi que le prix à payer en considération des éventuels warrants, options ou autres droits.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des warrants, options ou autres droits à des conditions fixées à sa seule discrétion, ainsi qu'à d'éventuelles restrictions quant à la vente des Actions émises sur exercice des warrants, options ou autres droits.»

3) Conformément aux dispositions précitées de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration de ladite société, en date du 29 janvier 2001, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (24.500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions sept cent trente-six mille huit cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (165.736.842,- USD) à cent quatre-vingt-dix millions deux cent trente-six mille huit cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (190.236.842,- USD) par l'émission de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Maître Stéphane Hadet, prénommé, déclare que le conseil d'administration, représenté comme dit ci-avant, a accepté la souscription des douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune, comme suit:

- CARYLE HUBCO INTERNATIONAL PARTNERS L.P., six millions cent vingt-cinq mille (6.125.000) actions;
- PROVIDENCE EQUITY DIGIPLEX (CAYMAN) L.P., trois millions neuf cent soixante-trois mille deux cent trente-cinq (3.963.235) actions;
- CARRIER 1 INTERNATIONAL S.A., deux millions cent soixante et un mille sept cent soixante-cinq (2.161.765) actions.

Chacune des douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des paiements en espèces faits au nom des souscripteurs dont question ci-avant.

En conséquence, la société a dès à présent à sa disposition, le montant total de vingt-quatre millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (24.500.000,- USD), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifiés et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix millions deux cent trente-six mille huit cent quarante-deux dollars des Etats-Unis (190.236.842,- USD), représenté par quatre-vingt-quinze millions cent dix-huit mille quatre cent vingt et une (95.118.421) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (2,- USD) chacune (chacune, une «action ordinaire»).»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de vingt-quatre millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (24.500.000,- USD) est évaluée à 27.374.301,676 EUR=1.104.276.592,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ onze millions deux cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (11.275.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hadet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 31, case 6. – Reçu 11.168.815 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mai 2001.

G. Lecuit.

(31462/220/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

DIGIPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 72.710.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 mai 2001.

G. Lecuit.

(31463/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ERASEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 12.537.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31481/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 46.184.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

C. Speecke

Administrateur

(31460/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 46.184.

—
L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DICTAME HOLDING S.A. réunie au siège social le 19 mars 2001 a nommé Arlette Dostert, demeurant à Helmsange, et Koen van Baren, demeurant à Mamer, aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Maarten van de Vaart et Hans de Graaf, démissionnaires.

Cette même assemblée a nommé COMCOLUX S.A., demeurant à Luxembourg, aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., démissionnaire.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

A l'issue de cette assemblée, les administrateurs sont:

- Carl Speecke;
- Arlette Dostert;
- Koen van Baren

et le Commissaire aux Comptes est:

COMCOLUX S.A.

DICTAME HOLDING S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31461/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

DISTRIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.041.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2001

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Gaby Goedert, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, et de Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, aux fonctions d'administrateur, et Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 2001

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Pierre Schill, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour la société

Signature

(31464/506/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ELDFELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.477.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en 2000 que:

Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1^{er} juillet 1999 et augmenté ensuite dans le cadre de cette conversion, de sorte que le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00).

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000), représenté par cent vingt et une (121) actions sans mention de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31471/200/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ELDFELL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 44.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31472/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ELER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 29 mars 2001 que Mrs Evangelia Koumantzia, Administrateur de société, domiciliée à Fanariou 29, Thessaloniki, Greece, a été élue administrateur en remplacement de Monsieur Vasileios Kanavos, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour extrait conforme

OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31473/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ELER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.486.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 29 mars 2001 que Madame Eleni Barba a été nommée administrateur-déléguée de la société ELER HOLDING S.A. et a donc tous pouvoirs d'engager valablement la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 3 mai 2001.

Pour extrait conforme

OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31474/634/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EMMEGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 68.271.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	1.628.244,42 EUR
- Affectation à la réserve légale.	(5.000,00) EUR
- Report à nouveau	1.623.244,42 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Signature.

(31475/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EMMEGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 68.271.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	1.623.244,42 EUR
- Résultat de l'exercice	544.850,23 EUR
- Résultat disponible	2.168.094,65 EUR
- Dividende	(1.600.000,00) EUR
- Report à nouveau	568.094,65 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Signature.

(31476/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**EBICA, EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING AND ADMINISTRATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.924.

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING AND ADMINISTRATION, en abrégé EBICA, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 79.924

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Fritz Deiters, Managing Director ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Christiane Faltz, Head Legal and Compliance ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur André Bredimus, Administrateur-Directeur Général de BÂLOISE VIE LUXEMBOURG, demeurant à Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de 94.000,- pour le porter de 31.000,- à 125.000,- moyennant création et émission de 47.000 actions nouvelles de 2,- chacune.

Souscription et libération des actions nouvelles;

2. Modification afférente de l'article 3 - 1^{er} alinéa des statuts;

3. Nominations statutaires:

- remplacement du commissaire aux comptes
- acceptation de la démission d'un administrateur
- nomination de 3 nouveaux administrateurs;

4. Autorisation à confier au Conseil d'Administration la gestion journalière à un Comité de Direction et de nommer un Secrétaire Général.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre-vingt-quatorze mille Euros (94.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (1.000,-) à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,-) par la création et l'émission de quarante-sept mille (47.000) actions nouvelles de deux Euros (2,-) chacune.

Les actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital, ainsi que cela résulte d'une liste signée pour accord avec les actionnaires, à savoir:

- ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A.	14.100 actions
- ABN AMRO LIFE S.A.	14.100 actions
- BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.	18.800 actions
Total:	47.000 actions

La somme de quatre-vingt-quatorze mille Euros (94.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article trois (3) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,-), représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuel par la société DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Philippe Leonard, Directeur, demeurant à Luxembourg, décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs, savoir:

- a) Monsieur Cornelis Johannes De Koning, Directeur ABN AMRO ASSET MANAGEMENT, demeurant à Chorleywood (Angleterre), Heronsgate Road, 60,
- b) Monsieur André Bredimus, Administrateur-Directeur Général de BÂLOISE VIE LUXEMBOURG, demeurant à L-6112 Junglinster, 29, rue de Bourglinster;
- c) Monsieur Alain Nicolai, Membre de la Direction de BÂLOISE VIE LUXEMBOURG, demeurant à L-8021 Strassen, 34, rue de l'Indépendance.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de EBICA à un Comité de Direction présidé par Monsieur Antoine Baronnet, assisté par Monsieur Philippe Leonard, Directeur Général et Monsieur Alain Nicolai, tous prénommés.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer Madame Christiane Faltz, Secrétaire Général.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à cent mille francs (100.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Deiters, Ch. Faltz, A. Bredimus, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2001, vol. 868, fol. 57, case 12. – Reçu 37.920 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

F. Kessler.

(31477/219/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**EBICA, EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING AND ADMINISTRATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.924.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 mai 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

F. Kessler.

(31478/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

GOMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 22, montée du Château.
R. C. Luxembourg B 47.013.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

ENTREPRISE DE PLAFONNAGE

GOMES, S.à r.l.

Signature

(31480/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.701.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 57, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Pour ETRA GLOBAL ADVISORY S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

N. Dupont / M. Bock

Assistant / Premier attaché

(31482/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EXCELLE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.044.

Faisant suite à l'assemblée du 4 mai 2001, sont nommés administrateurs:

Keith Brow, Deirdre Brett, Yves Prussen, André Elvinger.

Est nommée commissaire aux comptes:

KPMG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31495/051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EURATH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1226 Luxemburg, 2, rue Jean-Pierre Beicht.

H. R. Luxemburg B 69.915.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendeins, am vierten Mai.

Vor dem Notar Reginald Neuman, im Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

- Dame Sabine Ader, Merchandiser, wohnhaft in Luxemburg, 2, rue Jean-Pierre Beicht, hiernach mit «der Komparent» bezeichnet, andurch vertreten durch Herrn Detlef Xhonneux, Expert fiscal, geschäftsansässig in Luxemburg, 5, rue Emile Bian, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURATH, S.à r.l., mit Sitz zu Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, unter der Sektion B Nummer 69.915, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 19. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 579 vom 28. Juli 1999.

- Der Komparent ist Eigentümer sämtlicher Anteile der Gesellschaft, deren Gesellschaftskapital fünfhunderttausend (500.000,-) Luxemburger Franken beträgt. Es zerfällt in fünfhundert (500) Anteile, deren Nennwert sich auf eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken pro Anteil beläuft.

- Der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Eigentümer sämtlicher Anteile, erklärt dem instrumentierenden Notar, daß er unwiderruflich beschlossen hat:

- Die Gesellschaft aufzulösen und sie ab sofort in Liquidation zu setzen;
- den Komparenten zum Liquidator zu ernennen;

- Der Komparent, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, daß jegliche Aktiva realisiert wurden und daß jegliche Passiva der sich in Liquidation befindlichen Gesellschaft ganz bezahlt wurden oder ordnungsgemäß rückgestellt sind, sodaß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, und daß:

- jegliche verbleibenden Aktiva in das Eigentum des alleinigen Gesellschafters übergegangen sind.

Der Komparent erklärt desweiteren dem instrumentierenden Notar, daß, im Falle von eventuellen ausstehenden Passiva, welche zum heutigen Tag der Gesellschaft nicht bekannt sind und zu diesem Zeitpunkt somit noch nicht bezahlt sind, er sich solidarisch und unwiderruflich haftbar macht, um diese eventuellen unbekannt Passiva zu bezahlen.

- Als Ergebnis des Vorstehenden, ist die Liquidation der Gesellschaft beendet und für abgeschlossen erklärt; somit hat die Gesellschaft aufgehört zu bestehen.

- Die Geschäftsbücher der Gesellschaft verbleiben während fünf Jahren am vormaligen Gesellschaftssitz in Luxemburg, 2, rue Jean Pierre Beicht.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund Gegenwärtigem anfallen werden auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Xhonneux, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 9CS, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 15. Mai 2001.

R. Neuman.

(31483/226/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.990.

The balance sheet as at December 31, 2000, registered in Luxembourg on May 4, 2001, Vol. 552, Fol. 56, Case 9, has been deposited at trade register of Luxembourg on May 17, 2001.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 16, 2001.

(31496/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EAC, EUROPE AIR CHARTER, Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.479.

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE AIR CHARTER, en abrégé EAC, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 318 du 6 mai 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Carrière, administrateur-délégué, demeurant à F-Frigoules, Les Saintes-Maries-de-la-Mer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Louis Neuville, pilote, demeurant à F-Vitrolles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Rochon du Verdier, responsable commercial, demeurant à F-Plan de Cuques.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains à L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg, lieu-dit «Auf der Hohkaul».
2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Suppression de la valeur nominale des actions.
4. Conversion de la devise du capital social souscrit et autorisé de Francs Luxembourgeois en Euro à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Augmentation du capital social d'un montant adéquat en Euro en vue de porter le capital social ainsi obtenu par conversion à 450.000 euro, sans création d'actions nouvelles.
6. Souscription et libération intégrale.
7. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains à L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg, lieu-dit «Auf der Hohkaul» de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'assemblée décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social est fixé à quatre cent quarante-six mille deux cent huit virgule trente-quatre Euro (446.208,34 EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale et

le capital autorisé est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euro (2.478.935,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trois mille sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante-six Euro (3.791,66 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de quatre cent cinquante mille Euro (450.000,- EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au pro rata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de trois mille sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante-six (3.791,66 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} et 2^{me} alinéas.** Le capital social de la société est fixé à quatre cent cinquante mille Euro (450.000,- EUR), représenté par dix-huit mille (18.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq Euro (2.478.935,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trois mille sept cent quatre-vingt-onze virgule soixante-six Euro (3.791,66 EUR) est évalué à cent cinquante-deux mille neuf cent cinquante-cinq francs luxembourgeois (152.955,- LUF):

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Carrière, J.-L. Neuville, V. Rochon Du Verdier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 1. – Reçu 1.530 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2001.

G. Lecuit.

(31487/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EAC, EUROPE AIR CHARTER, Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2001.

G. Lecuit.

(31488/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

IT&T, INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 50.040.

L'an deux mille un, le deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., en abrégé IT&T S.A., avec siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 50.040, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Dudelange, en date du 10 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 215 du 18 mai 1995, page 10277.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacune d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-), par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix (290) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3.- Souscription et libération intégrale en numéraire des deux cent quatre-vingt-dix (290) actions nouvelles.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000) pour le porter de son montant actuel de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,-) par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-dix (290) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux cent quatre-vingt-dix (290) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à la société anonyme CAPE HART INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (B.V.I.).

Souscription et Libération

Ensuite la société anonyme CAPE HART INVESTMENTS LTD, prédésignée; représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

laquelle, par son mandataire susnommé, à déclaré souscrire à la totalité, soit deux cent quatre-vingt-dix (290) actions nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., en abrégé IT&T S.A., de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-), représenté par quatre cent vingt-cinq (425) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (LUF 190.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 129S, fol. 7, case 10. – Reçu 116.986 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31556/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

IT&T, INFORMATION TECHNOLOGY & TELECOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 50.040.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31557/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EUROPOTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 70.126.

L'an deux mille un, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPOTAL S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 617 du 18 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 27 du 10 janvier 2001 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 509 du 18 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Estelle Bonilavri, employée privée, demeurant à F-Hussigny. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Florence Calamari, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Exposé Préliminaire

L'assemblée constate que l'exercice clôturé au 31 décembre 2000 présente un bénéfice de l'exercice de trente et un millions trois cent quatre-vingt-treize mille cent cinquante-sept liras italiennes (ITL 31.393.157,-) et que la société présente des pertes reportées de quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-trois liras italiennes (ITL 42.391.263,-). Par conséquent, il a été décidé d'utiliser entièrement le bénéfice de l'exercice pour couvrir partiellement les pertes et les porter à dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent six liras italiennes (ITL 10.998.106,-).

En considération de l'opération de conversion du capital social en Euros, il est jugé opportun de procéder de façon homogène avec une réduction de capital social pour un montant correspondant aux pertes résiduelles de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent six liras italiennes (ITL 10.998.106,-) et de réduire ultérieurement d'un montant de sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 776,85) le capital dérivant de l'opération de conversion pour parvenir au nouveau capital social exprimé dans la nouvelle devise.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression pure et simple de la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.
- 2.- Réduction de capital social à concurrence de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent six liras italiennes (ITL 10.998.106,-) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-) à neuf cent quatre-vingt-neuf millions mille huit cent quatre-vingt-quatorze liras italiennes (ITL 989.001.894,-). Le produit de cette réduction de capital sera affecté au compte de profits et pertes en apurement des pertes au 31 décembre 2000.
- 3.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=ITL 1936,27 du capital social de neuf cent quatre-vingt-neuf millions mille huit cent quatre-vingt-quatorze liras italiennes (ITL 989.001.894,-) en cinq cent dix mille sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 510.776,85).
- 4.- Réduction du capital social à concurrence de sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 776,85) pour le ramener de son montant - après conversion- de cinq cent dix mille sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 510.776,85) à cinq cent dix mille Euros (510.000,-) en affectant la somme de sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 776,85) au poste «réserves».
- 5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de chaque action à dix Euros (EUR 10,-) et le nombre d'actions à cinquante et un mille (51.000,-).
- 6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) qui sera représenté par des actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, et pouvoir à conférer au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.
- 7.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille (1.000,-) actions existantes et représentatives du capital social actuellement fixé à un milliard de liras italiennes (ITL 1.000.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent six lires italiennes (ITL 10.998.106,-) pour le ramener de son montant actuel d'un milliard de lires italiennes (ITL 1.000.000.000,-) à celui de neuf cent quatre-vingt-neuf millions mille huit cent quatre-vingt-quatorze lires italiennes (ITL 989.001.894,-) en affectant la somme de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent six lires italiennes (ITL 10.998.106,-) au compte de pertes et profits en apurement des pertes au 31 décembre 2000.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel -après réduction de capital - au montant de neuf cent quatre-vingt-neuf millions mille huit cent quatre-vingt-quatorze lires italiennes (ITL 989.001.894,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept lires italiennes (ITL 1.936,27), en capital d'un montant de cinq cent dix mille sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 510.776,85).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 776,85) pour le ramener de son montant - après conversion - de cinq cent dix mille sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 510.776,85) à cinq cent dix mille Euros (EUR 510.000,-) en affectant la somme de sept cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-cinq cents (EUR 776,85) au poste «réserves».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque action à dix Euros (EUR 10,-) et le nombre d'actions par conséquent à cinquante et un mille (51.000) et de répartir le nouveau nombre d'actions entre les actionnaires existants, sur base de leur participation dans le capital social.

Tous pouvoirs sont conférés aux membres actuels du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de lires italiennes (ITL) en Euros (EUR), pour procéder à l'échange des mille (1.000) actions de l'ancienne valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune - supprimée à la première résolution-, contre cinquante et un mille (51.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Sixième résolution

L'assemblée décide par voie de modification statutaire (article trois) d'instaurer un capital autorisé de vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000,-) qui sera représenté par des actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille Euros (EUR 510.000,-), divisé en cinquante et un mille (51.000) actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions d'Euros (EUR 25.000.000) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2001 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Di Roberto, E. Bonilavri, F. Calamari, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2001, vol. 857, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31489/239/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EUROPOTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 70.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31490/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EUROPROMOTECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.310.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à Ernzen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CHERVIL SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 avril 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne vaudra par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding EUROPROMOTECH HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.310, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 303 du 13 août 1994.

- Le capital social est fixé à cent cinquante mille US Dollars (150.000,- USD), représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des cent cinquante (150) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'ils répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Turpel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 47, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

F. Baden.

(31491/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EUROTARGET 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2001

- La démission de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Vincenzo Arno' et Monsieur Federico Innocenti de leur poste d'administrateur de la société est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement:

Monsieur Marco Claus, Directeur de banque, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Monsieur Yves Bayle, Directeur de banque, demeurant à Villerupt, France.

SELLA TRUST LUX S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- La démission de Monsieur Alexis De Bernardi de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé commissaire aux comptes en son remplacement:

Monsieur Christian Thiry, employé de banque, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

Son mandat viendra également à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

- Le nouveau siège social de la société est fixé au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

EUROTARGET 2000 S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 8, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31492/545/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EXAMBELA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.422.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EXAMBELA S.A.

Signature

(31494/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

EURVERPACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.521.

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EURVERPACK S.A., R.C. B n° 54.521, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1996 et publié au Recueil des Sociétés et Associations C n° 329 du 9 juillet 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 13 janvier 1997, publié au Recueil des Sociétés et Associations C n° 247 du 22 mai 1997 et par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1998, publié au Recueil des Sociétés et Associations C n° 247 du 9 avril 1999.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline Folmer, employée privée, domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille deux cent soixante actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre millions deux cent soixante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les

points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonymes IMH S.A. et EURVERPACK S.A., ayant toutes deux leur siège à Luxembourg.

2. Approbation du rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C N°246 du 4 avril 2001.

5. Constatation de la réalisation de la fusion au 1^{er} janvier 2001.

6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat.

7. Constatation de la dissolution de la société EURVERPACK S.A.

8. Divers.

III.- Que dans leurs réunions respectives du 16 mars 2001, les Conseils d'Administration de IMH S.A. et de EURVERPACK S.A. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société IMH S.A. et de la société EURVERPACK S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 246 du 4 avril 2001.

IV.- Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Pierre Schill, demeurant à Luxembourg, en date du 20 mars 2001 pour les actionnaires de EURVERPACK S.A.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

V.- Que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266(1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C n° 246 du 4 avril 2001.

Suivant ce projet de fusion les actionnaires de EURVERPACK S.A. recevront pour dix (10) actions qu'ils détiennent dans la société huit actions nouvelles de IMH S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Sixième résolution

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

Constatation

L'assemblée constate que par cette opération de fusion la société EURVERPACK S.A. a cessé d'exister par suite d'absorption.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire la présente minute.

Signé: J. Lambert, C. Folmer, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 129S, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(31493/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.991.

The balance sheet as at November 31, 2000, registered in Luxembourg on May 4, 2001, Vol. 552, Fol. 56, Case 9, has been deposited at trade register of Luxembourg on May 17, 2001.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 16, 2001.

(31497/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FASTNET RESOURCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.186.

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1) Monsieur Alain De Frenne, membre du comité de direction, demeurant à Luxembourg

2) Monsieur Patrick Zurstrassen, directeur général, demeurant à Luxembourg,

agissant tous les deux en leur qualité d'administrateur de la société FASTNET RESOURCES S.A., ci-après qualifiée, lesquels comparants déclarent au nom du Conseil d'Administration de la société anonyme FASTNET RESOURCES, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 7/11, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 71.186,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 815 du 3 novembre 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire prénommé, en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 264 du 7 avril 2000,

agissant ès qualités, lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

que dans le cadre de la prédite assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1999 il a été décidé de créer un capital autorisé.

Suite à cette décision l'article cinq (5) des statuts a été modifié en ajoutant le texte suivant:

«Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions sept cent trente et un mille euros (5.731.000,-), divisé en quatre mille deux cent trente et une (4.231) actions de catégorie A et mille cinq cents (1.500) actions de catégorie B avec une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé pour une période se terminant cinq ans après la publication au Mémorial C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1999, à:

- augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit endéans les limites du capital autorisé sous les conditions que le conseil peut déterminer, et plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions autorisées à souscrire et émettre, le moment de l'émission et le montant des actions autorisées à souscrire et émettre,

- déterminer si les actions autorisées seront à souscrire avec ou sans prime d'émission,

- déterminer dans quelles mesures le paiement des actions nouvellement souscrites peut se faire soit en espèces, soit en nature,

- déléguer à un administrateur ou un employé de la société dûment autorisés la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant tous ou partie des montants de ces augmentations de capital, étant cependant entendu que le conseil d'administration est autorisé à supprimer les droits de souscription préférentiels réservés aux actionnaires existants au moment de telle augmentation de capital au moyen du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour réaliser l'augmentation de capital telle que décrite ci-dessus, le présent article 5 des statuts sera modifié de manière à refléter l'augmentation du capital souscrit et le conseil d'administration ou toutes personnes autorisées par le conseil d'administration déclarera cette modification conformément aux dispositions légales.

Le capital souscrit de la société peut être également augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits relatifs à l'affectation des bénéfices tels que définis à l'article 21 des statuts.»

Que lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2000 il a été décidé de réaliser une première (1^{re}) tranche du capital autorisé à concurrence de six cent mille euros (600.000,-) pour porter le montant actuel du capital social de trois millions neuf cent trente et un mille euros (3.931.000,-) à quatre millions cinq cent trente et un mille euros (4.531.000,-), moyennant l'émission de six cents (600) actions nouvelles de la catégorie A d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune, avec une prime d'émission de cinq mille six cent soixante-six euros et soixante-sept cents (5.666,67) par actions,

que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des 600 actions nouvelles de la catégorie A ainsi que cela résulte des certificats bancaires mentionnés ci-après,

que le prix d'émission et la prime d'émission, soit au total quatre millions euros (4.000.000,-) ont été versés à la société FASTNET RESOURCES prénommée, ainsi que cela résulte de tous certificats bancaires ce que le notaire constate expressément,

que suite à cette augmentation de capital, le premier (1^{er}) alinéa de l'article cinq (5) des statuts est à modifier comme suit:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent trente et un mille euros (4.531.000,-), représenté par trois mille trente et une (3.031) actions de catégorie A et de mille cinq cents (1.500) actions de catégorie B de valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à un million neuf cent mille francs (1.900.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. De Frenne, P. Zurstrassen, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2001, vol. 868, fol. 57, case 9. – Reçu 1.613.597 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

F. Kessler.

(31498/219/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FASTNET RESOURCES, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.186.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 avril 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2001.

F. Kessler.

(31499/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

13 PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme, (anc. FIDORGA S.A.).

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 79.184.

L'an deux mille un, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDORGA S.A. avec siège social à Hesperange, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de Hesperange en date du 15 novembre 2000, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Arend, Legal Manager & Consultant, demeurant à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Marthe Gastaldi, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadine Muller, employée privée, demeurant à Rumelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination;
2. Changement de l'objet social;
3. Divers;

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir signée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il y pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les points indiqués à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée après avoir délibéré prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société, de sorte que l'article 1^{er}.- premier alinéa des statuts, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de 13 PRODUCTIONS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 2.- des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, de portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Claude Garconnat et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouveau administrateur:

- EXECUTIVE 13 LIMITED avec siège social à Londres.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Arend, M. Gastaldi, N. Muller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2001.

G. Lecuit.

(31505/220/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

13 PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 79.184.

Réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2001

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 9 des statuts de la société, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant à Hesperange, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Suivent les signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 129S, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 mai 2001.

G. Lecuit.

(31506/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FIAT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE S.A.

Signature

(31500/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 552, fol. 86, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.

Signature

(31501/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.483.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE DU CAZEAU S.A.

Signature

(31502/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.238.

L'an deux mille un, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding FIBA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.238 constituée suivant acte reçu le 20 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 du 19 janvier 1998,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 1^{er} mars 2001; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FIBA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à FRF 3.400.000,- (trois millions quatre cent mille francs français), représenté par 68.000 (soixante-huit mille) actions de FRF 50,- (cinquante francs français) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à FRF 10.000.000,- (dix millions de francs français) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 20 octobre 1997 et jusqu'à la date du 18 janvier 2003 inclus, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 19 janvier 1998.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 1^{er} mars 2001 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à con-

currence de FRF 3.400.000,- (trois mille quatre cent mille francs français), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de FRF 3.400.000,- (trois millions quatre cent mille francs) à FRF 6.800.000,- (six millions huit cent mille francs français), par la création et l'émission de 68.000 (soixante-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 50,- (cinquante francs français) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital, à l'exception de Monsieur Larafi Bouchaib, lequel a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription.

V.- Que les 68.000 (soixante-huit mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FIBA HOLDING S.A., prédésignée, de sorte que la somme de FRF 3.400.000 (trois millions quatre cent mille francs français) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à FRF 6.800.000,- (six millions huit cent mille francs français), représenté par 136.000 (cent trente-six mille) actions d'une valeur nominale de FRF 50,- (cinquante francs français) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2001, vol. 128S, fol. 88, case 2. – Reçu 223.025 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2001.

J. Elvinger.

(31503/211/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FIBA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.238.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(31504/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FINASSURLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 61.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Signature.

(31507/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

I.B. LUX INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 96, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

Signature.

(31545/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FINMOR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 75.864.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 26 avril 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la date de ce jour l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Le Conseil d'Administration

R. Szymanski / S. Vandt

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31508/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FITZ ROY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Dunkel, agent général d'assurances, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Marco Nosbusch, juriste, demeurant à Luxembourg,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Les prédits comparants, après deux cessions de parts, sont devenus les seuls et uniques associés de la société civile immobilière FITZ ROY S.C.I., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 143 en date du 5 mars 1999, page 6820.

Une première cession de parts sociales a été opérée par le troisième ex-associé en la personne de Monsieur Steve Krack, commerçant, demeurant à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, dûment enregistrée, aux termes de laquelle ce dernier a cédé trois cent trente-quatre (334) parts sociales représentant toutes ses parts de ladite société civile immobilière FITZ ROY S.C.I. à Monsieur Paul Dunkel prénommée.

Une seconde cession de parts sociales a été opérée en date du 26 janvier 2001, dûment enregistrée, aux termes de laquelle Monsieur Paul Dunkel, prénommé, a cédé cent soixante-sept (167) parts sociales à Monsieur Marco Nosbusch prénommé.

Ces cessions ont été consenties aux clauses et conditions plus amplement spécifiées dans les conventions sous seing privé et plus particulièrement aux prix y figurant.

Les comparants, pris en leur qualité de gérants de la société, déclarent accepter les susdites cessions au nom de la société.

A la suite de ces cessions de parts, les deux associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 5, deuxième alinéa, est modifié comme suit:

Ces parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul Dunkel, préqualifié, cinq cents parts sociales (500)
2. Monsieur Marco Nosbusch, préqualifié, cinq cents parts sociales (500)

Deuxième résolution

N'étant plus associé de la société, Monsieur Steve Krack a été démis de sa fonction de gérant.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Dunkel, M. Nosbusch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J.P. Hencks.

(31511/216/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FITZ-ROY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Cession de parts d'intérêts

Le soussigné Krack Steve, commerçant, demeurant à Luxembourg, co-associé de la société civile immobilière FITZ-ROY S.C.I., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté, 54, déclare par la présente, céder à:

Monsieur Dunkel Paul, assureur, demeurant à Luxembourg, qui accepte ses trois cent trente-quatre parts d'intérêts (334) qu'il détient dans la prédite société civile immobilière FITZ-ROY S.C.I., pour le prix de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF) convenu entre parties.

Le cessionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la dite société et de sa situation financière.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

S. Krack / P. Dunkel

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2000, vol. 538, fol. 43, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31512/216/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FITZ-ROY S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Cession de parts d'intérêts

Le soussigné Dunkel Paul, agent général d'assurances, demeurant à Luxembourg, co-associé de la société civile immobilière FITZ-ROY S.C.I., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté, 54, déclare par la présente, céder à:

Monsieur Nosbusch Marco, juriste, demeurant à Luxembourg, qui accepte ses cent soixante-sept parts d'intérêts (167) qu'il détient dans la prédite société civile immobilière FITZ-ROY S.C.I., pour le prix de vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF) convenu entre parties.

Le cessionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts de la dite société et de sa situation financière.

Luxembourg, le 26 janvier 2001.

P. Dunkel / M. Nosbusch

Enregistré à Luxembourg, le 1er mars 2001, vol. 550, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31513/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

GOOFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 15, rue Munster.

R. C. Luxembourg B 81.401.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 129S, fol. 43, case 11, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GOOFER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue Munster, constituée suivant acte du 13 mars 2001, non encore publié, a décidé que la société est valablement engagée par la seule signature de la gérante, Mademoiselle Louise King, gérante de sociétés, demeurant à Luxembourg, 11A, avenue Monterey.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

P. Frieders

Notaire

(31528/212/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.452.

In the year two thousand one, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (hereafter the «Meeting») of FITNESS BALANCE, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, of February 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial») N° 404 of June 7, 2000, having its registered office at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg. Trade and Companies Registry under number B 74.452 (hereafter the «Company»).

The articles of association of the Company have been amended by:

(1) a notarial deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, of February 4, 2000, published in the Mémorial, N° 434 of June 19, 2000;

(2) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of February 8, 2000, published in the Mémorial, N° 434 of June 19, 2000;

(3) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of February 29, 2000, published in the Mémorial, N° 503 of July 14, 2000;

(4) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of May 11, 2000, published in the Mémorial, N° 784 of October 26, 2000;

(5) a notarial deed of Me Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of July 6, 2000, published in the Mémorial, N° 916 of December 29, 2000;

(6) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of July 28, 2000, published in the Mémorial, N° 72 of January 31, 2001;

(7) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of November 16, 2000, not yet published in the Mémorial;

(8) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of November 16, 2000, not yet published in the Mémorial;

(9) a notarial deed of Me Gérard Lecuit, prenamed, of January 25, 2001, not yet published in the Mémorial.

The Meeting is chaired by Mr Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints Mrs Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgium), as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Post (Belgium), as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the «Bureau»).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 52,000 (fifty-two thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Acknowledgement of the resignation of Mr Scott C. Marden as manager of the Company and discharge;

3. Appointment of Mr Jan Prising as new manager of the Company in replacement of Mr Scott C. Marden;

4. Increase of the share capital of the Company by EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro), represented by 52,000 (fifty-two thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 1,450,000.- (one million four hundred fifty thousand Euro) and to issue 6,000 (six thousand) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

5. Subscriptions and payments to the share capital increase specified under 4. above and payment of an issue premium in an aggregate amount of EUR 1,762,348.- (one million seven hundred sixty-two thousand three hundred forty-eight Euro) to be allocated to the issue premium reserve of the Company;

6. Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Me Jean-François Bouchoms, lawyer residing in Luxembourg, or any lawyer of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

These facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignations, effective as per March 30, 2001, of Mr Scott C. Marden as manager of the Company and resolves to give him discharge for the performance of his duties from the date of his appointment until the date of his effective resignation i.e. March 30, 2001.

Third resolution

The Meeting resolved to appoint Mr Jan Prising, director of companies, residing at Muhlegasse 12 A in CH-6340 Baar, Switzerland, as manager in replacement of Mr Scott C. Marden for an unlimited period of time.

As a result of such resignation and appointment, the Board of Managers of the Company will be composed by Mr Stephen M. Waters, Mr Jan Prising, Mr Jakob Förschner, Mr Marc Feider and Mr Jean-François Bouchoms.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro), represented by 52,000 (fifty-two thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 1,450,000.- (one million four hundred fifty thousand Euro) and to issue 6,000 (six thousand) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Fifth resolution

The shareholders of the Company resolve to accept and to have the following subscriptions and payments to the share capital increase recorded as follows:

- 5,942 (five thousand nine hundred forty-two) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., a limited partnership organised under the laws of Bermuda, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy give in Hamilton, on April 17, 2001;

- 41 (forty-one) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, having its registred office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Hamilton, on April 17, 2001;

- 17 (seventeen) shares are subscribed and paid by COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda, hereby represented by Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Hamilton, on April 17, 2001.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shares have been fully paid-up by (i) contributions in cash of an aggregate amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand Euro), and (ii) by payment of an issue premium in an aggregate amount of EUR 1,762,348.- (one million seven hundred sixty-two thousand three hundred forty-eight Euro) to be allocated to the issue premium reserve of the Company, in the following proportion:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., prenamed, (i) pays EUR 148,550.- (one hundred forty-eight thousand five hundred fifty Euro) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 1,745,484.- (one million seven hundred forty-five thousand four hundred eighty-four Euro);

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., prenamed, (i) pays EUR 1,025 (one thousand twenty-five Euro) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 11,911 (eleven thousand nine hundred eleven Euro);

- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., prenamed, (i) pays EUR 425.- (four hundred twenty-five Euro) to the share capital account of the Company and (ii) pays an issue premium in an amount of EUR 4,953.- (four thousand nine hundred fifty-three Euro);

so that the amount of EUR 1,912,348.- (one million nine hundred twelve thousand three hundred forty-eight Euro) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

After the increase of the share capital of the Company, the shareholding will be as follows:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P.	57,445 shares
- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P.	392 shares
- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P.	163 shares

Sixth resolution

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles of Association of the Company is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,450,000.- (one million four hundred fifty thousand Euro), represented by 58,000 (fifty-eight thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to insert the above changes and authorises and empowers Me Jean-François Bouchoms, lawyer, residing in Luxembourg, or any lawyer of BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY for the purpose of amending the share register of the Company, in the name of the Company and its Board of Managers, in order to reflect the above changes.

Estimation of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately LUF 950,000.- (EUR 23,549.88).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, personally known by the notary, the members of the Bureau have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des associés de FITNESS BALANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 2 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») N° 404 du 7 juin 2000, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.452 (ci-après, la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes notariés comme suit:

(1) un acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, daté du 4 février 2000, publié au Mémorial, N° 434 du 19 juin 2000;

(2) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 8 février 2000, publié au N° 434 du 19 juin 2000;

(3) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 29 février 2000, publié au Mémorial, N° 503 du 14 juillet 2000;

(4) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 11 mai 2000, publié au Mémorial, N° 784 du 26 octobre 2000;

(5) un acte de Me André Schwachtgen, précité, daté du 6 juillet 2000, publié au Mémorial, N° 916 du 29 décembre 2000;

(6) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 28 juillet 2000, publié au Mémorial, N° 72 du 31 janvier 2001;

(7) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 19 octobre 2000, non encore publié au Mémorial;

(8) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 16 novembre 2000, non encore publié au Mémorial;

(9) un acte de Me Gérard Lecuit, précité, daté du 25 janvier 2001, non encore publié au Mémorial.

La séance est présidée par Monsieur Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Post (Belgique), (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le «Bureau»):

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que les 52.000 (cinquante-deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de EUR 1.300.000 (un million trois cent mille Euro) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous, sans convocation préalable, les associés représentés à cette Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Acceptation de la démission de Monsieur Scott C. Marden de ses fonctions de gérant de la Société et décharge;

3. Nomination de Monsieur Jan Prising comme nouveau gérant de la Société en remplacement de Monsieur Scott C. Marden;

4. Augmentation du capital social de la Société de EUR 150.000.- (cent cinquante mille Euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.300.000.- (un million trois cent mille Euro), représenté par 52.000 (cinquante-deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune à EUR 1.450.000.- (un million quatre cent cinquante mille Euro) par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

5. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous 4, ci-dessus et paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.762.348,- (un million sept cent soixante-deux mille trois cent quarante-huit Euro) qui sera affecté à un compte prime d'émission de la Société.

6. Modification de l'article 4 des statuts de la Société.

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à Monsieur Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, ou tout juriste ou avocat de BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY, pour procéder au nom de la Société et de son Conseil de Gérance à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Scott C. Marden avec effet au 30 mars 2001 de son mandat de gérant de la Société et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission, i.e. le 30 mars 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan Prising, administrateur de sociétés, demeurant au 12A, Muhlegasse à CH-6340 Baar (Suisse) comme gérant en remplacement de M. Scott C. Marden pour une période illimitée.

Il résulte de cette démission et de cette nomination que le Conseil de Gérance de la Société sera composé de M. Stephen M. Waters, M. Jan Prising, M. Jakob Förschner, M. Marc Feider et M. Jean-François Bouchoms.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euro), représenté par 52.000 (cinquante-deux mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune à EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille Euro) par la création et l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

Cinquième résolution

Les associés de la Société décident d'accepter que les souscriptions et les paiements relatifs à l'augmentation de capital soient actées comme suit:

- 5.942 (cinq mille neuf cent quarante-deux) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, avec siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représenté par Me Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 17 avril 2001;

- 41 (quarante et une) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Bermudes, avec siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représenté par Me Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 17 avril 2001;

- 17 (dix-sept) parts sociales ont été souscrites et payées par COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., un limited partnership organisé selon les lois du Delaware, avec siège social du 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermudes, ici représenté par Me Jean-François Bouchoms, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 17 avril 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par (i) un apport en espèces de EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euro) et (ii) par le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.762.348,- (un million sept cent soixante-deux mille trois cent quarante-huit Euro) qui sera affecté à un compte de prime d'émission de la Société dans les proportions suivantes:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., précité, (i) paie EUR 148.550,- (cent quarante-huit mille cinq cent cinquante Euro) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de 1.745.484,- (un million sept cent quarante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euro);

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P., précité, (i) paie EUR 1.025,- (mille vingt-cinq Euro) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de EUR 11.911,- (onze mille neuf cent one Euro);

- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P., précité, (i) paie EUR 425,- (quatre cent vingt-cinq Euro) au compte capital social de la Société et (ii) paie une prime d'émission de EUR 4.953,- (quatre mille neuf cent cinquante-trois Euro);

de sorte que le montant de EUR 1.912.348,- (un million neuf cent douze mille trois cent quarante-huit Euro) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P.....	57.445 parts sociales
- COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY INVESTORS, L.P.....	392 parts sociales
- COMPASS PARTNERS 2000 STUB FUND, L.P.	163 parts sociales

Sixième résolution

L'Assemblée décide de reformuler l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille Euro), représenté par 58.000 (cinquante-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y intégrer les résolutions reprises ci-dessus et autorise et donne pouvoir à Me Jean-François Bouchoms, ou tout juriste ou avocat de BEGHIN & FEIDER en

association avec ALLEN & OVERY, pour procéder, au nom de la Société et de son Conseil de Gérance, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte sont estimés à environ LUF 950.000,- (EUR 23.549,88).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, A. Braquet, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 43, case 5. – Reçu 771.439 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mai 2001.

G. Lecuit.

(31509/220/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 74.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mai 2001.

G. Lecuit.

(31510/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ICOFIN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.120.

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ICOFIN GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, le 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 670 du 19 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, le 2 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 14 décembre 1998,

L'assemblée est présidée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sophie Bronkart, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de réduire le nombre d'actions représentatives du capital social de 2.890 à 160 actions en modifiant la valeur nominale des actions existantes pour la porter de 1.000,- LUF à 18.062,5 LUF

2. Changement de la devise du capital social, anciennement LUF en EURO avec effet à partir du 1^{er} janvier 2001.

3. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de huit mille trois cent cinquante-neuf Euro (8.359,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante et onze mille six cent quarante et un EUR (71.641,- EUR) à quatre-vingt mille Euro (80.000,- EUR) par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes de 447,7577 EUR à 500,- EUR

4. Libération de l'augmentation de la valeur nominale des actions par la société TURNBERRY INVESTMENTS S.A. et par Monsieur Luciano Nessi par incorporation d'une créance consistant en une avance d'actionnaires

5. Décision de supprimer le capital autorisé

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter les décisions prises lors de cette assemblée.

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée, avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le nombre d'actions représentatives du capital social de deux mille huit cent quatre-vingt-dix (2.890) à cent soixante (160) actions en modifiant la valeur nominale des actions existantes pour la porter de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à dix-huit mille soixante-deux virgule cinq francs luxembourgeois (18.062,5 LUF) de sorte que 18,0625 (dix-huit virgule zéro six cent vingt-cinq) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) donnent droit à 1 action d'une valeur nominale de dix-huit mille soixante-deux virgule cinq francs luxembourgeois (18.062,5 LUF).

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social souscrit de la société de deux million huit cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (2.890.000,- LUF) en EURO, par application du cours de change officiel de 1 EUR=40,3399 LUF de sorte que le capital social s'élève à soixante et onze mille six cent quarante et un EUR (71.641,- EUR), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de quatre cent quarante-sept Euro soixante-quinze mille soixante-dix-sept (447,7577 EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de huit mille trois cent cinquante-neuf Euro (8.359,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante et onze mille six cent quarante et un Euro (71.641,- EUR) à quatre-vingt mille Euro (80.000,- EUR) par l'augmentation de la valeur nominale des actions de quatre cent quarante-sept Euro soixante-quinze mille soixante-dix-sept (447,7577 EUR) à cinq cents Euro (500,- EUR).

Quatrième résolution

La société TURNBERRY INVESTMENTS S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama, ici représentée par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama le 18 août 1999, qui restera annexée au présent acte, déclare libérer intégralement l'augmentation de la valeur nominale des actions qui passe de quatre cent quarante-sept Euro soixante-quinze mille soixante-dix-sept (447,7577 EUR) à cinq cents Euro (500,- EUR) pour un nombre de cent trente-trois (133) actions existantes par incorporation d'une créance certaine, liquide, exigible et non contestée à concurrence d'un montant de six mille neuf cent quarante-huit Euro (6.948,- EUR) détenue à l'encontre de la société.

Monsieur Luciano Nessi, administrateur de sociétés, demeurant à Ascona, ici représenté par Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Ascona en date du 26 avril 2001, qui restera annexée au présent acte, déclare libérer intégralement l'augmentation de la valeur nominale des actions qui passe de quatre cent quarante-sept Euro soixante-quinze mille soixante-dix-sept (447,7577 EUR) à cinq cents Euro (500,- EUR) pour un nombre de vingt-sept (27) actions existantes, par incorporation d'une créance certaine, liquide, exigible et non contestée à concurrence d'un montant mille quatre cent onze Euro (1.411,- EUR) détenue à l'encontre de la société.

Conformément aux articles 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la réalité de l'existence de ces deux créances résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Jean-Marie Boden, de Luxembourg. Ce rapport, établi en date du 22 février 2001, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

' Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions.'

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide

- de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille Euro (80.000,- EUR), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euro (500,- EUR) chacune, entièrement libérées.';

- de supprimer le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Morales, M. Goebel, S. Bronkart, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 46, case 6. – Reçu 3.372 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31546/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

F.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 69.819.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Signature.

(31514/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

F.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 69.819.

Démission, avec effet immédiat, de Messieurs François Boudry et Dominique Jacobs de Morant en tant qu'administrateurs-délégués et de GEFILUX S.A. en tant qu'administrateur.

Oberanven, le 9 mai 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31515/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**FOYER INTERNATIONAL COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 53.682.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.
E. Vanhyfte / F. Tesch
Administrateur / Président

(31516/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**FOYER INTERNATIONAL COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 53.682.

EXTRAIT

Par lettre du 10 avril 2001 Monsieur Louis Ottaviani a mis son mandat d'administrateur à disposition.

FOYER INTERNATIONAL
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.
E. Vanhyfte / F. Tesch
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31517/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**FOYER INTERNATIONAL COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 53.682.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 5 avril 2001 que:
- Messieurs François Tesch, Marcel Dell, Robin G.J. Morley, Louis Ottaviani et Etienne Vanhyfte ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2002 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2001;

- Monsieur Jean-Louis Courange a été nommé administrateur pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'an 2002 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

FOYER INTERNATIONAL
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE S.A.
E. Vanhyfte / F. Tesch
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31518/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

GISELA JOST - CHOSERIE ALDRINGEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.532.

L'an deux mille un, le neuf mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul Jost, commerçant, demeurant à L-1815 Luxembourg, 210, rue d'Iltzig;
- 2.- Madame Gisela Kleinschirkes, commerçante, épouse de Monsieur Paul Jost, demeurant à L-1815 Luxembourg, 210, rue d'Iltzig.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GISELA JOST- CHOSERIE ALDRINGEN, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 177 du 12 avril 1991, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.532.

II.- Le capital social est de un million deux cent cinquante mille francs (Frs 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs (Frs 1.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties entre les associés comme suit:

1.- Monsieur Paul Jost, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales.	625
2.- Madame Gisela Kleinschirkes, préqualifiée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales.	1.250

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur de la société Madame Gisela Kleinschirkes, préqualifiée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut signer seul pour toutes les opérations de liquidation.

IV.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

V.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs (Frs 25.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenus envers le notaire.

VI.- Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile au siège social.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Jost, G. Kleinschirkes, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 129S, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 mai 2001.

T. Metzler.

(31526/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 67.217.

In the year two thousand one, on the twenty seventh of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ILLINOIS INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its corporate seat at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C. Luxembourg, section B number 67.217, incorporated by notarial deed on the 20th of November 1998, published in the Mémorial C, no. 72 of February 5, 1999, whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary of December 18, 1998 published in the Mémorial C, no. 196 of March 23, 1999 and by a deed of the undersigned notary of April 26, 2000 published in the Mémorial C, no. 604, of August 24, 2000.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, Consultant, residing in 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt.

The chairman appointed as secretary Mr Nicolas Cuisset, Lawyer, residing in 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Danielle Delnoije, Lawyer, residing in 2C, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of seventy-six million eight hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 76,872,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-) to three hundred four million four hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (304,472,000.-) by the issue of seventy-six thousand eight hundred seventy-two (76,872) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

2. Subscription and entire payment of the additional shares in the amount of seventy-six million eight hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 76,872,000.-) by the existing shareholders in proportion to their shareholding.

3. Amendment of article five, first paragraph of the corporation's bylaws to give it the following wording:

'The corporate capital is set at three hundred four million four hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 304,472,000.-), represented by three hundred four thousand four hundred seventy-two (304,472) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.'

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of seventy-six million eight hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 76,872,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred twenty-seven million six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 227,600,000.-) to three hundred four million four hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 304,472,000.-) by the issue of seventy-six thousand eight hundred seventy-two (76,872) new shares with a nominal value of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the shareholders declared to subscribe to the seventy-six thousand eight hundred seventy-two (76,872) new shares in proportion to their current shareholding.

The amount of seventy-six million eight hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 76,872,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph of the bylaws, to give it henceforth the following wording:

'**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at three hundred four million four hundred seventy-two thousand Luxembourg Francs (LUF 304,472,000.-), represented by three hundred four thousand four hundred seventy-two (304,472) shares of one thousand Luxembourg Francs (LUF 1,000.-) each, fully paid up.'

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 800,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILLINOIS INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B, n° 67.217, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, n° 72 du 5 février 1999, et dont les statuts furent modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, n° 196 du 23 mars 1999 et par un acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C, n° 604 du 24 août 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Olivier Ferres, Consultant, demeurant au 10, rue du Prés, L-8392 Nospelt.

Le président désigne comme secrétaire M. Nicolas Cuisset, Juriste, demeurant au 19, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Danielle Delnoije, Juriste, demeurant au 2C, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent vingt-sept millions six cents mille Francs Luxembourgeois (LUF 227.600.000,-) sont présentes ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 76.872.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-sept millions six cents mille Francs Luxembourgeois (LUF 227.600.000,-) à trois cent quatre millions quatre cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (304.472.000,-) par la création et l'émission de soixante-seize mille huit cent soixante-douze (76.872) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions pour un montant de soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 76.872.000,-) par les actionnaires existants au pro rata de leur participation.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui conférer la teneur suivante:

'Le capital social est fixé à trois cent quatre millions quatre cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 304.472.000,-), représenté par trois cent quatre mille quatre cent soixante-douze (304.472) actions d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement.'

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 76.872.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent vingt-sept millions six cents mille Francs Luxembourgeois (LUF 227.600.000,-) à trois cent quatre millions quatre cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 304.472.000,-) par la création et l'émission de soixante-seize mille huit cent soixante-douze (76.872) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

Les actionnaires ont ensuite déclaré souscrire aux soixante-seize mille huit cent soixante-douze (76.872) nouvelles actions en proportion de leur participation actuelle.

Le montant de soixante-seize millions huit cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 76.872.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

'Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à trois cent quatre millions quatre cent soixante-douze mille Francs Luxembourgeois (LUF 304.472.000,-), représenté par trois cent quatre mille quatre cent soixante-douze (304.472) actions d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, libérées intégralement. '

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents mille Francs Luxembourgeois (LUF 800.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, N. Cuisset, D. Delnoije, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 46, case 8. – Reçu 768.720 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger

(31548/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

ILLINOIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 67.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31549/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

FTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.460.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FTI HOLDING S.A.

Signatures

(31520/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

I.D. GROUP S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.803.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2001

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Marco Haas en tant qu'administrateur et celle de Mme Egle Silva de Oliveira en tant que commissaire aux comptes. L'assemblée leur accorde entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer:

- Monsieur Henning Freese, architecte, demeurant à D-66115 Saarbrücken, en tant qu'administrateur-délégué.
- Monsieur Uwe Kleer, ingénieur, demeurant à D-66589 Merchweiler, en tant que président et administrateur-délégué.

- Mademoiselle Marie-France Pastore, employée privée, demeurant à Luxembourg, en tant qu'administrateur.

- Madame Colette Reuter, employée privée, demeurant à Kehlen, en tant que commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31547/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.881.

Im Jahre zweitausendeins, den sechszwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 48.881, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 11. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 439 vom 7. November 1994.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. März 1997, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 316 vom 24. Juni 1997 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um zehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Wolfgang Przybyl, Verwaltungsratsmitglied der HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., wohnhaft in Mamer, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Volker Klassen, Geschäftsleiter der HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., wohnhaft in Wasserliesch, Deutschland.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Peter Mertens, Directeur Adjoint der HypoVereinsbank LUXEMBOURG, Société Anonyme, wohnhaft in Steinsel.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Bestätigung der durch den Verwaltungsrat vorgenommenen Umstellung des Gesellschaftskapitals in EURO und der Aufstockung des Kapitals auf EURO drei Millionen einhunderttausend (EURO 3.100.000.-).

2. Umstellung der Namensaktien auf nennwertlose Stücke.

3. Neufassung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft (Schaffung vom gezeichneten Gesellschaftskapital).

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III.- Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV.- Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafterversammlung beschliesst, die bestehenden Namensaktien in nennwertlose Stückaktien umzubenennen.

Zweiter Beschluss:

Die ausserordentliche Generalversammlung bestätigt den vom Verwaltungsrat am 28. März 2001 gefassten Beschluss das Kapital in Euro umzustellen und beschliesst somit das Gesellschaftskapital mit Wirkung vom 1. Januar 2002 in Euro umzustellen sowie eine Kapitalerhöhung von zweiunddreissigtausendzweihundertachtundvierzig Euro und einundsiebzig Cents (EUR 32.248,71) durchzuführen, um es von seinem jetzigen Betrag von drei Millionen siebenundsechzigtausend-siebenhunderteinundfünfzig Euro und neunundzwanzig Cents (EUR 3.067.751,29) auf drei Millionen einhunderttausend Euro (EUR 3.100.000.-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhundertsechszwanzig (126) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Pflichten verbrieften, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die Generalversammlung lässt die Gesellschaft HypoVEREINSBANK LUXEMBOURG, Société Anonyme, mit Sitz in Luxemburg, zur Zeichnung der neuen Aktien zu. Der andere Aktionär verzichtet auf sein bevorzugtes Bezugsrecht.

Zeichnung und Einzahlung

Die einhundertsechszwanzig (126) neuen Aktien werden sodann gezeichnet durch die HypoVEREINSBANK LUXEMBOURG, Société Anonyme, mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, welche hier vertreten ist durch Herrn Peter Mertens, vorgeannt, auf Grund eine privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am ... April 2001, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die neuen Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zweiunddreissigtausendzweihundertachtundvierzig Euro und einundsiebzig Cents (EUR 32.248,71) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss:

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Satzung mit Wirkung zum 1. Januar 2002 abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt drei Millionen einhunderttausend Euro (3.100.000.- EUR) eingeteilt in zwölftausendeinhundertsechszwanzig (12.126) nennwertlose Stückaktien.

Schätzung der Kosten

Die Komparanten schätzen den Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Kapitalerhöhung entstehen, auf ungefähr fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000.- LUF).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Przybyl, V. Klassen, P. Mertens und F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2001, vol. 8CS, fol. 98, case 1. – Reçu 13.009 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Mai 2001.

F. Baden.

(31539/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

HYPOLUX PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31540/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

IMH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.259.

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IMH S.A., R.C. B N° 50.259, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1995 et publié au Recueil des Sociétés et Associations C N° 253 du 12 juin 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 17 avril 1996, publié au Recueil des Sociétés et Associations C N° 353 du 23 juillet 1996 et par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 décembre 1998, publié au Recueil des Sociétés et Associations C N° 258 du 14 avril 1999.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline Folmer, employée privée, domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune représentant l'intégralité du capital social de six millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonymes IMH S.A. et EURVERPACK S.A., ayant toutes deux leur siège à Luxembourg.

2. Approbation du rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C N° 246 du 4 avril 2001.
5. Constatation de la réalisation de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2001.
6. Décision d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 3.400.000,- LUF pour le porter de 6.000.000,- LUF à 9.400.000,- LUF par l'émission de 3.400 actions nouvelles de 1.000,- LUF chacune en échange du transfert de tous les actifs et passifs de EURVERPACK S.A. à la société.
7. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF.
8. Augmentation du capital social par apport de réserves d'un montant de neuf cent quatre-vingt euros et neuf cents (EUR 980,09) pour le porter de son montant actuel converti de deux cent trente-trois mille dix-neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 233.019,91), représenté par neuf mille quatre cents (9.400) actions sans valeur nominale à deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-) sans émission d'actions nouvelles.
9. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à cent euros (EUR 100,-) avec diminution correspondante du nombre d'actions.
10. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société.
11. Divers.

III.- Que dans leurs réunions respectives du 16 mars 2001, les Conseils d'Administration de IMH S.A. et de EURVERPACK S.A. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de fusion de la société IMH S.A. et de la société EURVERPACK S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 246 du 4 avril 2001.

IV.- Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Paul Laplume, demeurant à Junglinster, en date du 20 mars 2001, pour les actionnaires de IMH S.A.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

V.- Que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordée par l'article 268 de la loi.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C N° 246 du 4 avril 2001.

Suivant ce projet de fusion les actionnaires de EURVERPACK S.A. recevront pour dix (10) actions qu'ils détiennent dans la société huit (8) actions nouvelles de IMH S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Sixième résolution

Suite à la fusion qui vient d'être réalisée le capital social de la société est augmenté à concurrence de trois millions quatre cent mille (3.400.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois à neuf millions quatre cent mille (9.400.000,-) francs luxembourgeois par l'émission de trois mille quatre cents (3.400) actions nouvelles de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune en échange du transfert de tous les actifs et passifs de EURVERPACK S.A. à la Société, cette opération ayant fait l'objet du rapport précité du réviseur d'entreprises Monsieur Paul Laplume, lequel rapport, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Septième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs luxembourgeois en euros au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à deux cent trente-trois mille dix-neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 233.019,91).

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de neuf cent quatre-vingt euros et neuf cents (EUR 980,09) pour le porter de son montant actuel converti de deux cent trente-trois mille dix-neuf euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 233.019,091), représenté par neuf mille quatre cents (9.400) actions sans valeur nominale, à deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de neuf cent quatre-vingt euros et neuf cents (EUR 980,09) a été intégralement libéré par incorporation de réserves.

La réalité de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise du bilan au 31 décembre 2000 ainsi que d'une attestation du commissaire aux comptes de la Société datée du 30 avril 2001, lesquelles situation intermédiaire et attestation, après signature ne varient par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Neuvième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à cent euros (EUR 100,-) avec diminution correspondante du nombre des actions de neuf mille quatre cents (9.400) à deux mille trois cent quarante (2.340) actions d'une valeur nominale de 100,- euros chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des deux mille trois cent quarante (2.340) actions précitées au pro rata des participations respectives de tous les actionnaires.

Dixième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 3. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à deux cent trente-quatre mille (234.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille trois cent quarante (2.340) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Evaluation

A toutes fins utiles, la deuxième augmentation de capital est évaluée à trente-neuf mille cinq cent trente-sept (39.537) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: J. Lambert, C. Folmer, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2001, vol. 129S, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

A. Schwachtgen.

(31550/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**IMH S.A., Société Anonyme,
(anc. IMH HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.259.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 526 du 7 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

A. Schwachtgen

(31551/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

GAZELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.254.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GAZELLE S.A.

Signature

(31524/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

IMMO CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.076.

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme IMMO CAPITAL S.A., dont le siège est situé à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié, en date du 2 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 257 du 29 juin 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La présidente nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les quatre mille huit cent quarante-six (4.846) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, sont toutes représentées et que par conséquent l'assemblée est dûment constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour ci-après, sans besoin de convocations, l'assemblée réunissant toutes les conditions pour se tenir sans formalités ultérieures.

La liste de présence reprenant la signature des mandataires des actionnaires et celles des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal devant être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la traduction du présent procès-verbal en langue italienne, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Décision d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome, Piazza Civitella Paganico numéro 1.

2.- Décision de nommer comme représentant en Italie Monsieur Carlo Barretta, né à Rome le 18 décembre 1935, domicilié à Rome, Piazza Civitella Paganico numéro 1.

L'assemblée après avoir approuvé les propositions de la présidente et s'être reconnue valablement constituée, a approuvé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ouvrir une succursale (siège secondaire) en Italie, à Rome, Piazza Civitella Paganico numéro 1.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme représentant en Italie Monsieur Carlo Barretta, né à Rome, le 18 décembre 1935, domicilié à Rome, Piazza Civitella Paganico numéro 1.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi-Schieres, S. Klusa, J.-J. Wagner.

- Suit copie de la traduction du présent procès-verbal en langue italienne ci-annexée:

Traduction italienne du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2001.

L'anno due mila e uno, il sette di mese di maggio.

Davanti a me Maître Jean-Joseph Wagner, notaio residente in Sanem (Grand-Ducato di Lussemburgo).

Si è tenuta una assemblea generale straordinaria della società IMMO CAPITAL S.A. con sede sociale in Lussemburgo, 8, boulevard Royal, costituita con atto in data 2 gennaio 1991, pubblicato al Mémorial C numero.

La seduta è aperta sotto la presidenza della Signora Luisella Moreschi, laureata in economia e commercio, domiciliata a Lussemburgo.

La Signora presidente designa come segretaria la Signora Solange Wolter-Schieres, impiegata, domiciliata a Schouweiler.

L'assemblea nomina come scrutatore la Signorino Sandrina Klusa, impiegata, domiciliata a Lussemburgo.

La Signora presidente espone il seguito:

I.- Che risulta da una lista di presenze, compilata e certificata dai componenti dell'ufficio, che le quattro mila otto cento quarante sei (4.846) azioni di un milione di Lire Italiane (ITL 1.000.000,-) ciascuna sono debitamente rappresentate alla presente assemblea, che, di conseguenza, è regolarmente costituita e può deliberare nonché decidere validamente sui punti dell'ordine del giorno qui di seguito riprodotto, senza convocazioni preventive, avendo tutti i componenti dell'assemblea consenti a riunirsi senza ulteriori formalità, dopo aver avuto conoscenza dell'ordine del giorno.

La suddetta lista delle presenze contenente le firme dei procuratori dei soci rappresentati come quelle dei membri dell'ufficio rimarrà allegata al presente verbale per essere sottoposta nel medesimo tempo alle formalità di registrazione.

II.- Che la traduzione del presente verbale in lingua italiana, firmata ne varietur da chi compare e il notaio, rimarrà allegata al presente atto essendo che ne fa parte integrante.

III.- Che l'ordine del giorno della presente assemblea recita come segue;

1.- Decisione di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia a Roma, Piazza Civitella Paganico numero 1.

2.- Decisione di nominare come rappresentante in Italia il Signore Carlo Barretta, nato a Roma il 18 dicembre 1935, residente a Roma, Piazza Civitella Paganico numero 1.

L'assemblea, dopo aver approvato l'esposizione del Presidente e, dopo essersi riconosciuta regolarmente costituita, ha approvato l'ordine del giorno e dopo aver deliberato su di esso, ha preso all'unanimità dei voti le decisioni seguenti.

Prima Deliberazione

L'assemblea decide di aprire una succursale (sede secondaria) in Italia a Roma, Piazza Civitella Paganico numero 1.

Seconda Deliberazione

L'assemblea decide di nominare come rappresentante in Italia il Signore Carlo Barretta, nato a Roma il 18 dicembre 1935, residente a Roma, Piazza Civitella Paganico numero 1.

Non essendo più nulla all'ordine del giorno e non avendo nessuno chiesto la parola, la seduta é tolta.

Di cui asso, fatto e redatto a Lussemburgo, date di cui all'intestazione del presente atto.

Dopo lettura fatta ed interpretazione annunciata ai comparenti, i medesimi hanno firmato con il notaio il presente atto.

Signé: L. Moreschi-Schieres, S. Klusa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2001, vol. 859, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2001.

J.J. Wagner.

(31552/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

HELLAS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1319 Luxemburg, 147, rue Cents.

H. R. Luxemburg B 57.810.

*Bericht von der Ausserordentlichen Generalversammlung, einberufen durch die Aktionäre der Gesellschaft
abgehalten im Hauptsitz der Gesellschaft am 19. April 2001*

Anwesend: Alle Aktionäre.

Da die Versammlung beschlussfähig war, wurde sie als eröffnet erklärt. Nachfolgender Beschluss wurde vorgelegt und einstimmig beschlossen:

Beschluss

Die Gesellschaft HELLAS A.G. wird einen Abfüllbetrieb mit Büros für Öle und ähnliche Flüssigkeiten in 4.ter Kilometer Nationalstrasse, Ierapetra, Heilige Nikolaus, Kreta, Griechenland eröffnen.

Herr Michael Trachanas, griechischer Staatsbürger, ständig wohnhaft in Kalimeraki Strasse 50, GR-72200 Ierapetra, Kreta.

Ausweisnummer: A.A.T. TH.418474, ausgestellt im Jahre 1972.

Von A.T. Ierapetra, Kreta, wird als Direktor der Firma HELLAS A.G. zur Abwicklung folgender rechtlicher und tatsächlicher Handlungen im Namen der Firma bevollmächtigt:

*Abschluss, Änderung und Kündigung beliebiger Verträge und sonstiger Geschäfte im Namen der Firma, einschliesslich Abschluss, Änderung und Kündigung von Verträgen über Kauf, Belastung und Enteignung von Mobilien und Immobilien.

*Abwicklung jederlei Handlungen mit Steuer-, Zoll- und sonstigen Behörden in und deren Subjekte, mit kommunalen Einrichtungen und deren Behörden, sowie mit beliebigen Organisationen und Bürgern.

*Eröffnung von Devisen- und sonstigen Firmenkonten bei Bankeinrichtungen, Unterzeichnung der damit verbundenen Verträge und sonstiger Dokumente, Inanspruchnahme von den sich auf den Firmenkonten befindlichen Geldmitteln, Unterzeichnung von Finanz- und Abrechnungsdokumenten.

*Abschluss, Änderung und Kündigung von Arbeitsverträgen mit Mitarbeitern, Bestimmung von Arbeitslöhnen und Bezahlung.

*Der Bevollmächtigte ist berechtigt, seine Vollmächte im Rahmen dieser Vollmacht an Dritte ohne irgendwelche Begrenzungen zu übergeben.

*Die Geltungsdauer dieser Vollmacht beträgt drei Jahre.

Nachdem kein weiterer Beschluss vorlag, wurde die Versammlung als geschlossen erklärt.

Unterzeichnet im Namen der HELLAS A.G.

F. Papachristos / J. Mousel

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31531/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.